

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

Tombé

N° CL754

AMENDEMENT

présenté par
M. Caure, rapporteur et M. Albertini, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 11, après le mot :

« remis »,

insérer les mots :

« par le Gouvernement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel